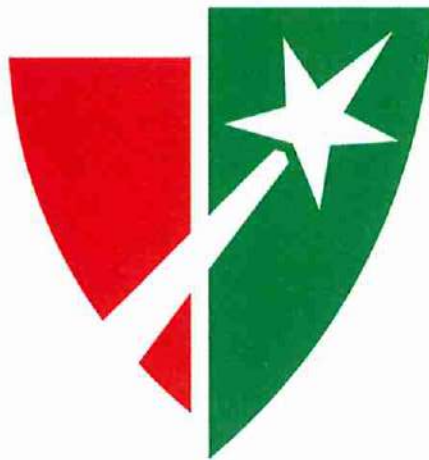


CCAS



REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIN 2020

Colmar

PROCES-VERBAL

43ème séance

du

11 juin 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 5 mars 2020 :

Nombre de voix pour : 10
contre : 0

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Fabienne HUSSER – Pôle Associations.

Sur convocation de Monsieur le Président, par lettre datée du 2 juin 2020, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le jeudi 11 juin 2020 à 17h à la Mairie de Colmar.

Nombre de présents : 9
excusés : 2
absent : 0

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Fabienne HUSSER – Pôle Associations.

- 167 – 2020 COMPTE ADMINISTRATIF 2019**
- 168 – 2020 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**
- 169 – 2020 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2019**
- 170 – 2020 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**
- 171 – 2020 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2^e tranche –**
- 172 – 2020 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SECOURS
POPULAIRE FRANÇAIS 68 ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE COLMAR**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 juin 2020

167-2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Nombre de voix pour : 8
contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

Point N° 1 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

REQUA LA PRÉFECTURE

Rapport n°167 - 2020

18 JUIN 2020

Conformément aux règles de comptabilité publique, le Centre Communal d'Action Sociale établit son Compte Administratif. Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats de dépense) et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le Conseil d'Administration (budgets primitif et supplémentaire). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'est pas présent pour l'approbation du Compte Administratif. Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Jean-Jacques WEISS élu par le Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le résultat définitif tel que résumé ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				272 201,45 €		272 201,45 €
Résultat affecté				0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice			1 799 095,87 €	2 056 112,77 €	1 799 095,87 €	2 056 112,77 €
TOTAUX			1 799 095,87 €	2 233 537,94 €	1 799 095,87 €	2 056 112,77 €
Résultats de clôture				529 218,35 €		529 218,35 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				529 218,35 €		529 218,35 €
RESULTATS DEFINITIFS				529 218,35 €		529 218,35 €

DONNE décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2019 conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président empêché
Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente

CCAS



Colmar

REGU LA PREFECTURE

18 JUIN 2020

Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR

Compte Administratif
Exercice 2019

18 JUIN 2020

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE DE 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2019

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 3	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p. 4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p. 5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 9	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p. 10 à 12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p. 13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p. 14	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6 - Equilibre des opérations financières		X
	A7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
15-16	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers (subventions)	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée budget principal, budgets annexes		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes – Arrêté et signatures		
	D1- Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre
- au niveau du chapitre
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	1 799 095.87	g	2 056 112.77
	Section d'investissement	b		h	
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	
	Report en section d'investissement (001)	d		j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	1 799 095.87	=g+h+i+j	2 056 112.77
ESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	1 799 095.87	=g+i+k	2 056 112.77
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	1 799 095.87	=g+h+i+j+k+l	2 056 112.77

DETAIL DES RESTES A REALISER

ap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	537 650.45	274 952.77
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	840 200.00	724 565.92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00	743 017.43
Total des dépenses de gestion courante		2 296 200.45	1 742 536.12
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 951.00	7 951.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement,		2 304 151.45	1 750 487.12
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>			
TOTAL		2 304 151.45	1 750 487.12
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		845.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00	2 045 335.95
Total des recettes de gestion courante		2 029 950.00	2 046 180.95
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	6 800.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 031 950.00	2 052 980.95
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>			
TOTAL		2 031 950.00	2 052 980.95
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		272 201.45	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Rattachements	Restes à réaliser
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 208.24	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 400.51	
Total des dépenses de gestion courante		48 608.75	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des dépenses réelles de fonctionnement,		48 608.75	
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>			
TOTAL		48 608.75	
Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Rattachements	Restes à réaliser
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 131.82	
Total des recettes de gestion courante		3 131.82	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 131.82	
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>			
TOTAL		3 131.82	
Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	260 489.44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	115 634.08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	128 932.06
Total des dépenses de gestion courante		505 055.58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		505 055.58
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		
TOTAL		505 055.58
Pour information		
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-845.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-18 517.77
Total des recettes de gestion courante		-19 362.77
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-4 800.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		-24 162.77
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		
TOTAL		-24 162.77
Pour information		
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 161.01		277 161.01
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	724 565.92		724 565.92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	789 417.94		789 417.94
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 951.00		7 951.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 799 095.87		1 799 095.87
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	845.00		845.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 048 467.77		2 048 467.77
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 800.00		6 800.00
	Recettes de fonctionnement - Total	2 056 112.77		2 056 112.77
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	537 650.45	274 952.77	2 208.24		260 489.44
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	10 300.00	2 502.92	1 708.24		6 088.84
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00				100.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 200.00	2 502.92	1 708.24		5 988.84
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 700.00	2 097.16			-397.16
	DIVERS					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 700.00	2 097.16			-397.16
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	525 650.45	270 352.89	500.00		254 797.76
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	854.00			136.00
6232	FETES ET CEREMONIES	65 000.00	57 835.00	500.00		6 665.00
6238	DIVERS	400.00	80.00			320.00
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	180 050.00	155 571.55			24 478.45
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS					
6257	RECEPTIONS	100.00				100.00
	DIVERS					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 550.00	2 527.14			22.86
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS					
62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	64 000.00	47 120.00			16 880.00
6288	AUTRES	212 550.45	6 355.00			206 195.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	840 200.00	724 565.92			115 634.08
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	840 000.00	724 367.92			115 632.08
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	840 000.00	724 367.92			115 632.08
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00	198.00			2.00
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	200.00	198.00			2.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00	743 017.43	46 400.51		128 932.06
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	SECOURS					
6562	AIDES	370 000.00	207 982.43	46 400.51		115 617.06
6568	AUTRES SECOURS	300.00				300.00
	SUBVENTIONS					
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	13 750.00	13 750.00			
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	534 300.00	521 285.00			13 015.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656	2 296 200.45	1 742 536.12	48 608.75		505 055.58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 951.00	7 951.00			
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	7 951.00 7 951.00	7 951.00 7 951.00			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022	2 304 151.45	1 750 487.12	48 608.75		505 055.58

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 304 151.45	1 750 487.12	48 608.75		505 055.58
---	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		845.00			-845.00
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FAB., PREST. SERV, MARCHANDISES		845.00			-845.00
	AUTRES PRODUITS					
70878	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES		845.00			-845.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00	2 045 335.95	3 131.82		-18 517.77
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
	PARTICIPATIONS					
74718	ETAT AUTRES		30 000.00			-30 000.00
7473	DEPARTEMENTS	43 000.00	13 362.95	3 131.82		26 505.23
7474	COMMUNES	1 960 950.00	1 970 950.00			-10 000.00
7478	AUTRES ORGANISMES	26 000.00	31 023.00			-5 023.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 029 950.00	2 046 180.95	3 131.82		-19 362.77
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	6 800.00			-4 800.00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000.00	6 800.00			-4 800.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 031 950.00	2 052 980.95	3 131.82		-24 162.77
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 031 950.00	2 052 980.95	3 131.82		-24 162.77

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
DEPENSES		1 799 095.87		777 174.22	661 111.50	360 810.15
Dépenses réelles		1 799 095.87		777 174.22	661 111.50	360 810.15
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 161.01		52 608.30	25 542.56	199 010.15
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	724 565.92		724 565.92		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	789 417.94			627 617.94	161 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 951.00			7 951.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
Dépenses d'ordre						
002 Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES		2 056 112.77		1 993 773.00	62 339.77	
Recettes réelles		2 056 112.77		1 993 773.00	62 339.77	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	845.00			845.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 048 467.77		1 986 973.00	61 494.77	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 800.00		6 800.00		
Recettes d'ordre						
002 Excédent de fonctionnement reporté						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
APAMAD ACCOMPAGNEMENT ET MAINTIEN A DOMICILE	65 000.00	
LES BOUCHONS DE L'ESPOIR	1 000.00	
AIDES	1 500.00	
APPUIS	10 500.00	
ASS. LE SECOND SOUFFLE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUEL (GEM) DE COLMAR	3 000.00	
CIDFF DU HAUT RHIN (DROITS DES FEMMES)	300.00	
RESEAU SANTE SOCIAL COLMAR	4 500.00	
LIGUE CONTRE LE CANCER HAUT-RHIN	500.00	
SOLIDARITE FEMMES 68	500.00	
ORDRE DE MALTE - DEL 68	1 000.00	
RESONANCE (ANC. CAROLINE BINDER)	7 000.00	
ASSO FONDATION AGES / ALSACE GRA EST SENIORS	500.00	
APALIB	95 000.00	
UNION NATIONALE INVALIDES ACCIDENTES DU TRAVAIL	450.00	
ASSOC SYND FAMILLES MONOPARENTAL ET RECOMPOSEES	5 000.00	
GESTION VESTIAIRE COMMUNAUTAIRE	1 000.00	
SOS AMITIE HT RHIN	1 000.00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COLMAR	8 500.00	
CARITAS SECOURS CATHOLIQUE	13 500.00	
SECOURISTES CROIX BLANCHE	2 200.00	
PARALYSES DE FRANCE	2 500.00	
DELTA REVIE HAUT RHIN	2 100.00	
SECOURS POPUL FR FED HAUT RHIN	5 500.00	
ESPOIR	145 000.00	
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	1 200.00	
CENTRE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA	72 500.00	
CONTACT PLUS	20 000.00	
JALMALV HAUTE ALSACE	3 100.00	
MANNE EMPLOI	8 250.00	
AREIPAH (ANC. ADEIPA) ASS REG ET ET INFO EN FAV DES PERS AGEES	300.00	
SEPIA SUICIDE ECOUTE PREVENTION INTERVENTION ADOLESCENTS	7 200.00	
GROUPE DES APHASIQUES DE COLMAR ET ENVIRONS	150.00	
RESTOS DU COEUR	6 000.00	
ABEL BENEVOLES DES ENFANTS LESES CEREBRAUX	1 500.00	
ARSEA	735.00	
ACCES ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION, D'ENTRAIDE ET D'INFORMATION	15 000.00	
APPONA 68	5 000.00	
ALSACE ALZHEIMER 68	1 000.00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 500.00	
AMICALE CLAIR MATIN	800.00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	521 285.00	

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 11 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombres de suffrages exprimés : 8

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIN 2020

La Vice-Présidente


Christiane CHARLUTEAU


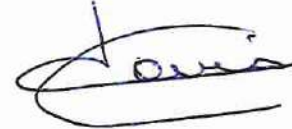



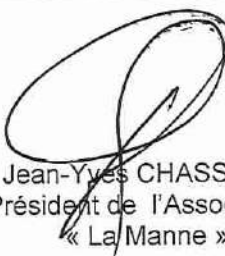


VOTES Pour : 8
Contre : -
Abstentions : -

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIN 2020

Date de convocation : le 2 juin 2020


Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 11 juin 2020

Les membres du Conseil d'administration,

Excusé Gilbert MEYER Président	 Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	Excusée Roseline HOUPIN Adjointe au Maire	 Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée	 Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale
 Solange GARIN Représentante de l'UDAF	 Daniel REBERT Vice-Président de l'Association « APALIB »	 Jean-Yves CHASSERY Président de l'Association « La Manne »	 Florence MURE-BOY Présidente de l'Association « MANNE EMPLOI »	 Michel ZIPPER Président de l'Association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le ...17 6 2020... et de la publication le ...12 6 2020...
A Colmar, le 17 6 2020

Pour le Président empêché,


La Vice-Présidente
Christiane CHARLUTEAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 juin 2020

168-2020 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Nombre de voix pour : 10
contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

REÇU A LA PRÉFECTURE

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

18 JUIN 2020

Séance du Conseil d'Administration du 11.06.2020

Point N° 2 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Rapport n° 168 - 2020

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice dressé par le Trésorier Principal Municipal. Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

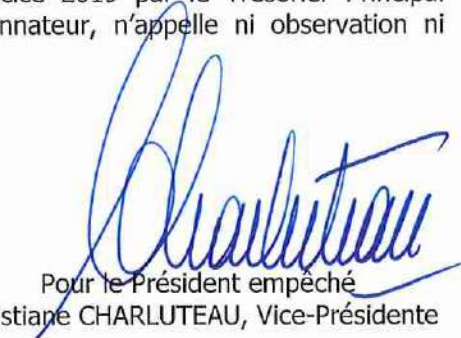
après en avoir délibéré, et

après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

STATUANT - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne la section de fonctionnement
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.


Pour le Président empêché
Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		2 304 151,45	2 304 151,45
Titres de recettes émis (b)		2 056 112,77	2 056 112,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		2 056 112,77	2 056 112,77
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		2 304 151,45	2 304 151,45
Mandats émis (f)		1 854 434,74	1 854 434,74
Annulations de mandats (g)		55 338,87	55 338,87
Dépenses nettes (h = f - g)		1 799 095,87	1 799 095,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		257 016,90	257 016,90
(h - d) Déficit			

01208 - CCAS COLMAR

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	272 201,45		257 016,90		529 218,35
TOTAL I	272 201,45		257 016,90		529 218,35
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	272 201,45		257 016,90		529 218,35

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 juin 2020

169-2020 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Nombre de voix pour : 10
contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

18 JUIN 2020

**Point N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2019**

Rapport n° 169 - 2020

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2019, il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2019 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	257 016,90 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	272 201,45 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	A + B	529 218,35 €

Section d'Investissement			
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	/	
Restes à réaliser			
Dépenses	Recettes		D
Solde des restes à réaliser			D
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D		

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	-/-
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	529 218,35 €

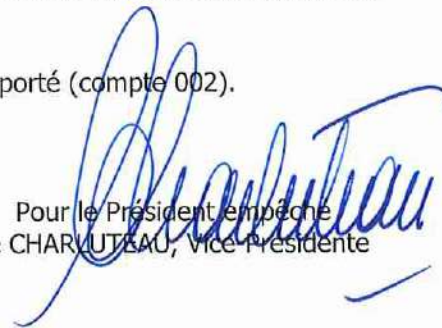
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

CONSTATE que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 529 218,35 €.

DECIDE d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Pour le Président empêché
Christiane CHARVUTEAU, Vice Présidente



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 juin 2020

170-2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Nombre de voix pour : 10
contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

Point N° 4 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 REÇU A LA PRÉFECTURE

Rapport n° 170 - 2020

18 JUIN 2020

Le Budget Supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et d'ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire prend en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 529 218,35 € dont 60 000 € déjà inscrits prévisionnellement au BP 2020.

Afin de tenir compte du résultat constaté lors de l'approbation du Compte Administratif 2019, le montant restant à faire constater au BS 2020 est de 469 218,35 €. Ce montant se répartit entre le chapitre 011 (437 690,35 € au compte 6288), le 65 (25 928 € au compte 6574) et le chapitre 67 (5 600 € au compte 673).

Compte tenu de ces inscriptions, le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Budget Primitif 2020	Budget Supplémentaire 2020	Cumul
Investissement	-/-	-/-	-/-
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	338 070 €	437 690,35 €	775 760,35 €
Chapitre 012-charges de personnel et assimilé	820 200 €	-/-	820 200,00 €
Chapitre 65-autres charges de gestion courante	852 950 €	25 928 €	878 878,00 €
Chapitre 67- charges exceptionnelles	- €	5 600 €	5 600,00 €
TOTAL DEPENSES	2 011 220 €	469 218,35 €	2 480 438,35 €
RECETTES			
Compte 002	60 000 €	469 218,35 €	529 218,35 €
Chapitre 74-dotations, subventions, participations	1 949 220 €	-/-	1 949 220,00 €
Chapitre 77-produits exceptionnels	2 000 €	-/-	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 011 220 €	469 218,35 €	2 480 438,35 €

La subvention de la Ville de Colmar dans le budget 2021 tiendra compte de l'excédent prévisionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

ARRETE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2020 au montant en équilibre de 469 218,35 € concernant le solde de l'excédent 2019,

VOTE les crédits par chapitre,

ADOpte le présent Budget Supplémentaire 2020.

Pour le Président empêché
Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente



REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIN 2020

**Centre Communal d'Action
Sociale
de
COLMAR**

**Budget Supplémentaire
Exercice 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2020

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUN 2020

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.6 à 8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.10 à 11	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes – Arrêté et signatures		
12	D1- Décisions en matière de taux de contributions directes	X	X
	D2 - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec / sans les programmes d'équipement, (1)
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - avec / sans vote formel sur chacun des chapitres. (1)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du). (1)

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

V - Le présent budget a été voté :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. (1)

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	469 218.35	
	+	+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		469 218.35
	=	=	=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	469 218.35	469 218.35
---	------------	------------

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		
--	--	--

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	469 218.35	469 218.35
-----------------	------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	338 070.00		437 690.35		338 070.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00				820 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	852 950.00		25 928.00		852 950.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
Total des dépenses de gestion courante		2 011 220.00		463 618.35		2 011 220.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 600.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 011 220.00		469 218.35		2 011 220.00
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		2 011 220.00		469 218.35		2 011 220.00

+

D.002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

2 011 220.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 949 220.00				1 949 220.00
Total des recettes de gestion courante		1 949 220.00				1 949 220.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00				2 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 951 220.00				1 951 220.00
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		1 951 220.00				1 951 220.00

+

R.002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

2 011 220.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 086.35		433 086.35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 928.00		25 928.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 204.00		10 204.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	469 218.35		469 218.35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	469 218.35
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	469 218.35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	469 218.35
--	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	338 070.00	437 690.35	
-60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	13 100.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 000.00		
-61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 900.00		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 900.00		
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	323 070.00	437 690.35	
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	58 000.00		
6238	DIVERS			
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	185 500.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6257	RECEPTIONS	500.00		
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 600.00		
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	67 470.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 000.00	437 690.35	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00		
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	820 000.00		
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	820 000.00		
-64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	852 950.00	25 928.00	
-65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	852 950.00	25 928.00	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DELUS			
6562	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	318 000.00		
6568	AUTRES SECOURS	200.00		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	13 750.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	521 000.00	25 928.00	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 011 220.00	463 618.35	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 600.00	
-67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		5 600.00 5 600.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 011 220.00	469 218.35	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)	2 011 220.00	469 218.35	
---	--------------	------------	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
-70-	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES			
	AUTRES PRODUITS			
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 949 220.00		
-74-	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 949 220.00		
	PARTICIPATIONS			
74718	ETAT	35 000.00		
74718	AUTRES			
7473	DEPARTEMENTS	10 000.00		
7474	COMMUNES	1 893 220.00		
7478	AUTRES ORGANISMES	11 000.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 949 220.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
-77-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 951 220.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell	1 951 220.00		
RESTES A REALISER N-1			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice				
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses				
RECETTES				
Total recettes de l'exercice				
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes				
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		469 218.35		469 218.35
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		469 218.35		469 218.35
RECETTES				
Total recettes de l'exercice				
RAR N-1 et reports		469 218.35	469 218.35	
Total cumulé recettes		469 218.35	469 218.35	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
Total dépenses		469 218.35		469 218.35
Dépenses réelles		469 218.35		469 218.35
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 086.35		433 086.35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 928.00		25 928.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 204.00		10 204.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
Dépenses d'ordre				
Total recettes				
Recettes réelles				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 11 juin 2020

La Vice-Présidente


Christiane CHARLUTEAU


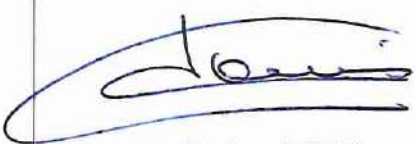





Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 11 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombres de suffrages exprimés : 10

VOTES Pour : 10
Contre : 1
Abstentions : 1

Date de convocation : le 2 juin 2020

Les membres du Conseil d'administration,

Excusé Gilbert MEYER Président	 Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	Excusée Roseline HOUPIN Adjointe au Maire	 Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée	 Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale
 Solange GARIN Représentante de l'UDAF	 Daniel REBERT Vice-Président de l'Association « APALIB »	 Jean-Yves CHASSERY Président de l'Association « La Manne »	F 3 ? Florence MURE-BOY Présidente de l'Association « MANNE EMPLOI »	 Michel ZIPPER Président de l'Association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/06/2020 et de la publication le 12/06/2020
A Colmar, le 17/06/2020

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIN 2020

Pour le Président empêché


La Vice-Présidente
Christiane CHARLUTEAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 juin 2020

171-2020 – SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS – 2ème tranche

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association LA MANNE), Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention aux associations APALIB / APAMAD) et Michel ZIPPER (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association CARITAS Alsace).

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Nombre de voix pour : 10
contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

18 JUIN 2020

Point N° 5 SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche -

Rapport n° 171-2020

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une seconde tranche de subventions pour l'année 2020 selon le tableau ci-joint.

La répartition des subventions est faite selon le secteur d'intervention des associations et les montants proposés s'élèvent à un total de **428 078 €** pour cette deuxième tranche.

Les avances sur subventions 2020 d'un montant de 188 750 € versées aux associations «APALIB', APAMAD, LA MANNE, ESPOIR », étant comprises dans le total précité, il reste à attribuer au titre de la présente délibération un montant de **239 328 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 compte 6574.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les conventions, selon le modèle ci-joint, adapté le cas échéant aux situations particulières, à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000,00 €, désignées ci-après :

- Association APALIB',
- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD),
- Association LA MANNE, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail,
- Association ESPOIR,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération


Pour le Président empêché
Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente

Subventions aux Associations Année 2020- 2ème tranche -

Associations par secteur d'intervention	Attributions 2019	Demandes 2020	Propositions 2020	Avances déjà versées	Décisions 2020
PERSONNES AGEES					
Association APALIB'	95 000,00 €	136 915,00 €	100 000,00 €	47 500,00 €	52 500,00 €
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	65 000,00 €	84 476,00 €	65 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
<i>STOTAL</i>	160 000,00 €	221 391,00 €	165 000,00 €	80 000,00 €	85 000,00 €
AIDE MATERIELLE & ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES					
Association ESPOIR	145 000,00 €	165 000,00 €	165 000,00 €	72 500,00 €	92 500,00 €
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	72 500,00 €	72 500,00 €	72 500,00 €	36 250,00 €	36 250,00 €
Caritas Alsace -Réseau Secours Catholique	13 500,00 €	17 000,00 €	14 000,00 €		14 000,00 €
Croix Rouge Française - Unité Locale de Colmar	8 500,00 €	9 378,00 €	9 378,00 €		9 378,00 €
<i>STOTAL</i>	239 500,00 €	263 878,00 €	260 878,00 €	108 750,00 €	152 128,00 €
SANTE					
Association des Secouristes français - Croix Blanche Colmar	2 200,00 €	2 500,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €
<i>STOTAL</i>	2 200,00 €	2 500,00 €	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
TOTAL GENERAL	401 700,00 €	487 769,00 €	428 078,00 €	188 750,00 €	239 328,00 €



**Convention relative à l'attribution d'un concours financier
à l'associationau titre de l'année 2020**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par son Président en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, ou son représentant, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014,

ci-après désigné par les termes, « **le CCAS de la Ville de Colmar** »,
d'une part,

L'association, dont le siège social est situé au
....., représentée par son Président,

SIRET :

ci-après désignée sous le terme « **l'association** »,
d'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention de l'association en date du.....présentée par l'association,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar 2020 autorisant le Président à accorder **une subvention** d'un montant de.....€ à l'associationafin de poursuivre ses activités en direction des Colmariens.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années les associations œuvrant dans le domaine....., sur le ban de Colmar, par le versement annuel de subventions de fonctionnement. Afin de permettre à l'association de faire face le plus tôt possible à ses charges salariales et à ses frais de fonctionnement, le CCAS de la Ville de Colmar décide le versement d'une avance sur subvention qui tient compte à la fois du rayonnement de l'activité mais aussi du nombre d'adhérents et des autres modalités de financements obtenues.

ARTICLE 2 – Durée de la convention :

La présente convention est valable pour l'exercice 2020. En cas de reconduction de la subvention, une nouvelle convention sera signée entre les parties.

ARTICLE 3 – Descriptif de l'action soutenue par le CCAS de la Ville de Colmar :

L'association s'engage à

ARTICLE 4 – Montant du soutien du CCAS de la Ville de Colmar :

Pour 2020, le CCAS de la Ville de Colmar alloue à l'association une **subvention globale** de €.

Cette somme comprend l'avance d'un montant de€ déjà versée, et le solde de€.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée ne constitue aucunement un droit. La reconduction de l'aide fera l'objet d'un nouvel examen en fonction des critères définis à l'article 3.

ARTICLE 5 – Modalités de versement de la contribution financière :

Le versement sera effectué par virement au compte de l'association N°

L'ordonnateur de la dépense est le Président du CCAS de la Ville de Colmar, le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

ARTICLE 6 – Communication :

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par le CCAS de la Ville de Colmar dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

ARTICLE 7 – Restitution des comptes, présentation des documents financiers, évaluation :

La décision d'attribution de la subvention 2020 doit également prendre en compte l'examen du compte d'exploitation et du bilan d'activité de l'année précédente.

L'associations'engage à :

- a) communiquer au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, au plus tard le 30 septembre 2020 le compte d'emploi de la subvention attribuée en 2019,
- b) formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé,
- c) de tenir à sa disposition, les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées, et d'une manière générale tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion utiles.

Enfin, en cas de subventions supérieures à 153 000 €, l'association devra présenter un bilan, un compte de résultat, une annexe certifiée par un Commissaire aux Comptes professionnel conformément aux dispositions de l'article L.612-4 du code de commerce.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le CCAS de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 8 – Autres engagements :

L'association s'engage à informer le CCAS de la Ville de Colmar de tout changement apporté dans ses statuts.

ARTICLE 9 – Assurance :

L'association souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Elle paiera la prime afférente sans que la responsabilité du CCAS de la Ville de Colmar ne puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande l'existence de celle-ci.

ARTICLE 10 – Résiliation de la convention

Le CCAS de La Ville de Colmar se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par **l'association** de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar par lettre recommandée avec accusé de réception, **l'association** n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

ARTICLE 11 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés à l'article 7, le CCAS de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 12 : Litiges :

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leurs recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>) ».

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Association,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar
la Vice-Présidente

Président

Christiane CHARLUTEAU
Adjointe au Maire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 juin 2020

172-2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 68 ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COLMAR

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Solange GARIN, Florence MURE-BOY, Jean-Yves CHASSERY, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Roseline HOUPIN.

Nombre de voix pour : 10
contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIN 2020

**Point N° 6 Convention de partenariat entre le Secours Populaire Français 68
et le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar**

Rapport n° 172-2020

Pendant la période de confinement liée à la pandémie Covid 19, le Centre Communal d'Action Sociale et le Secours Populaire Français 68 ont mis en place un partenariat simple et efficace qui s'est traduit par une aide à l'achat de denrées de première nécessité pour faire face à l'urgence alimentaire en faveur des ménages colmariens démunis.

Montée dans l'urgence et dans un contexte particulier, cette action a permis de répondre rapidement à des besoins (alimentaire, hygiène et produits bébé) et d'identifier des ménages colmariens en difficulté non connus du CCAS.

Ainsi, 24 ménages (75 personnes) non connus du CCAS ont pu être aidés pendant la période de confinement. 280 bons d'achat, d'une valeur unitaire de 8 €, ont été délivrés au nom de l'association pour un montant total de 2 240 €, en complément de l'aide apportée par le Secours Populaire 68.

Forts de ce constat, le CCAS et le Secours Populaire français 68 souhaitent poursuivre cette action en la renforçant par un accompagnement social proposé au sein du CCAS pour les ménages les plus en difficulté. Les modalités de ce projet sont fixées par la présente convention.

La mise en œuvre de ce partenariat n'impacte pas le CCAS du point de vue financier.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre le Secours Populaire Français 68 et le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Pour le Président empêché
Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente



**Convention de partenariat entre le Centre Communal
d'Action Sociale de Colmar et l'association « Secours populaire 68 »
2020 - 2021**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par son Président en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, ou son représentant, habilité par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar du 4 décembre 2014,

ci-après désigné par les termes, « **le Centre Communal
d'Action Sociale - CCAS** »,

d'autre part,

et

L'association « Secours Populaire 68 », dont le siège social est situé 1 rue du Linge à COLMAR (68000), représentée par sa Secrétaire Générale, Madame Sophie PALPACUER,

ci-après désignée sous le terme « **le Secours Populaire 68** »,

d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Le Centre Communal d'Action Sociale soutient depuis plusieurs années des structures associatives qui mènent des actions d'aide et d'accompagnement des publics en difficulté sur le territoire de Colmar.

L'association « Secours Populaire 68 », fondée en 1980 à Colmar, intervient dans de nombreux domaines tels que l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès à la santé ou l'insertion professionnelle.

Pendant la période de confinement, le Secours Populaire 68 et le CCAS de Colmar ont développé un partenariat efficace pour faire face aux situations d'urgence alimentaire.

Concrètement, le Secours Populaire établissait une liste des familles dont les ressources étaient particulièrement modestes et l'adressait au CCAS.

Le CCAS vérifiait que ces familles n'étaient pas déjà aidées par le CCAS pour éviter les doublons et qu'elles entraient dans les critères d'attribution des aides délivrées par le CCAS (résider à Colmar, être en situation régulière, avoir un reste à vivre inférieur au barème).

Si ces deux conditions étaient remplies, le CCAS délivrait des bons d'achat au nom de l'association « Secours Populaire », qui se chargeait d'acheter les denrées de 1^{ère} nécessité dont elle ne disposait pas en stock au profit des familles figurant sur la liste afin de limiter les déplacements.

Ainsi, 24 ménages (75 personnes) non connus du CCAS ont pu être aidés pendant la période de confinement. 280 bons d'achat, d'une valeur unitaire de 8 €, ont été délivrés pour un montant total de 2 240 €, en complément de l'aide apportée par le Secours Populaire 68.

Forts de ce constat, le CCAS et le Secours Populaire souhaitent poursuivre cette action en la renforçant par un accompagnement social proposé au sein du CCAS pour les ménages les plus en difficulté. Les modalités de ce projet sont fixées par la présente convention.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le Centre Communal d'Action Sociale et le Secours Populaire 68 souhaitent poursuivre le partenariat mis en œuvre pendant le confinement et l'enrichir d'une proposition d'accompagnement par le CCAS pour les ménages les plus en difficulté.

L'objectif est triple :

- permettre l'accès à l'aide alimentaire et aux produits de première nécessité à des ménages non connus du CCAS,
- repérer des situations budgétaires fragiles en vérifiant le paiement des charges incompressibles (loyer et énergie) du ménage accueilli et, par le biais de ce partenariat, orienter l'utilisateur vers le CCAS pour mettre en place un suivi budgétaire,
- faciliter la rencontre entre l'utilisateur et un travailleur social du CCAS pour mettre en place toute mesure adaptée afin d'apporter une solution durable à la situation de l'utilisateur.

ARTICLE 2 : Public visé

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient auprès des Colmariens en situation régulière et en difficulté financière.

ARTICLE 3 : Engagements de l'association « Secours Populaire 68 »

L'association s'engage à :

- transmettre au CCAS la liste des bénéficiaires susceptibles de bénéficier de l'aide du CCAS, par le biais de la délivrance de bons alimentaires libellés au nom du Secours Populaire 68,
- vérifier les charges incompressibles des ménages et sensibiliser ceux présentant des difficultés à rencontrer un travailleur social du CCAS, pour éviter une aggravation de leur situation (expulsion ou suspension des fournitures d'énergie, par exemple),
- prendre avec l'utilisateur un rendez-vous avec un travailleur social référent du CCAS pour débiter un accompagnement.

ARTICLE 4 : Engagements du CCAS de Colmar

Le CCAS s'engage à :

- vérifier la liste des bénéficiaires transmise par le Secours Populaire 68 pour éviter un doublon dans la délivrance des aides,
- nommer un ou des travailleurs sociaux référents de l'action pour mettre en place un suivi et un accompagnement de la personne orientée.
- accueillir l'utilisateur et mobiliser avec lui les outils adéquats pour solutionner sa situation (évaluation sociale, dépôt d'une demande de FSL et/ou de FSL E, mise en place d'un plan d'apurement, d'un suivi budgétaire ...).

ARTICLE 5: Evaluation de l'action

Un suivi minutieux des usagers sera mis en place par les deux parties afin de mesurer la pertinence de ce projet et un bilan semestriel sera établi conjointement à chaque échéance.

A cet effet, chacune des parties s'engage à transmettre toute information ou document utile liés à ce partenariat.

ARTICLE 6 : Financement

L'aide alimentaire complémentaire du CCAS sera délivrée sous forme de bons alimentaires, d'une valeur unitaire de 8 €, libellés au nom du Secours Populaire 68. Ces bons alimentaires sont utilisables auprès de l'HYPERMARCHÉ E. LECLERC, 111 route de Neuf-Brisach à Colmar, titulaire du marché « Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale ». Les dépenses sont imputées sur le compte 6562

ARTICLE 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par voie d'avenant à compter de la date de signature.

ARTICLE 9 : Résiliation

Le CCAS se réserve le droit de résilier, sans indemnité, la présente convention en cas de dissolution et de liquidation de l'association.

La résiliation prend effet à compter du huitième jour franc de la notification à l'association.

La résiliation de la présente convention interviendra dans les mêmes conditions au cas où il devait être mis fin à l'application de l'action décrite à l'article 1^{er}, dans le respect d'un préavis de 3 mois.

ARTICLE 10 : Règlement des différends

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leur recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>).

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Pour l'Association,
« Secours Populaire 68 »

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar
La Vice- Présidente

Sophie PALPACUER
Secrétaire Générale

Christiane CHARLUTEAU
Adjointe au Maire